



**DÉCISIONS DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(23–24 novembre 2022, Port-Vila, Vanuatu)

DÉCISIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DU CRGA 52

1. La cinquante-deuxième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 52) s'ouvre le 23 novembre 2022, à Port-Vila (Vanuatu). Le Samoa préside cette session, et les Îles Salomon en assurent la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique (CPS) suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Royaume-Uni, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna. L'Union européenne (UE) assiste aux débats en qualité d'observateur permanent auprès de la CPS. Les partenaires et observateurs suivants assistent également à l'événement : Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies aux Fidji ; Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO) ; Comité d'audit et des risques de la CPS (président du Comité) ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Gravitas Pasifika ; Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM) ; Organisation des Nations Unies (ONU) ; Pacific Fusion Centre ; et Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP).
2. Le représentant de Kiribati, M. Tebuai Uaai, prononce la prière d'ouverture.
3. Le Directeur général de la Communauté du Pacifique, M. Stuart Minchin, salue les membres, l'observateur permanent, les partenaires et les autres parties prenantes, et il leur souhaite la bienvenue. Il remercie le Président sortant, représentant la Polynésie française, et souhaite la bienvenue à Peseta Noumea Simi, Directrice générale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Samoa, qui préside la session. Il remercie le Secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur des Îles Salomon, M. Cornelius Walegerea, d'assurer la vice-présidence.
4. La Présidente remercie le Directeur général et souhaite la bienvenue aux membres et aux partenaires. Elle déclare que c'est un grand honneur et un privilège pour elle de présider la cinquante-deuxième session du CRGA, à Port-Vila (Vanuatu). Elle est heureuse de pouvoir travailler avec la vice-présidence afin de mener à bien les délibérations de cette session. Elle prend également acte de la décision prise par Pitcairn de ne pas assurer la vice-présidence pour la troisième année consécutive, pour des raisons de capacités limitées. Enfin, la

Présidente remercie le Directeur général de la CPS et son équipe pour l'organisation de ces réunions capitales.

5. La Présidente fait remarquer que cette session est particulière à plusieurs égards. Il s'agit non seulement de la première session du CRGA en présentiel depuis l'édition de 2019 à Nouméa, mais aussi de la première organisée en dehors du siège de la CPS depuis celle tenue en 2015 à Niue. Elle remercie tout particulièrement le Gouvernement et la population de Vanuatu pour leur chaleureuse hospitalité et elle leur est reconnaissante d'avoir bien voulu accueillir cette session du CRGA et la douzième Conférence, organisées conjointement à l'occasion du 75^e anniversaire de la CPS. Elle ajoute que les tensions géopolitiques et économiques mondiales ainsi que l'urgence climatique et les conséquences multiples de la pandémie de COVID-19 sont source de difficultés, mais qu'elles offrent aussi aux Océaniens des possibilités d'évoluer et de s'épanouir tant sur le plan individuel qu'en tant que communautés, nations et partenaires. Les organismes régionaux et les partenariats forgés avec des organisations telles que la CPS, ainsi qu'une coopération régionale efficace, des services communs et la réalisation d'économies d'échelle ont permis un soutien réel à ce processus.
6. La Présidente précise qu'une synthèse des avancées réalisées par le CRGA 52 sera communiquée aux participants à la Conférence au moyen de la lettre de la présidence du CRGA 52 à la présidence de la session thématique extraordinaire de la douzième Conférence.
7. Le Directeur général remercie la Présidente pour son allocution d'ouverture bienveillante et souligne l'importance de la contribution de l'ensemble des membres aux différents points de l'ordre du jour en amont de la session.
8. Après avoir informé les membres de manière exhaustive, le Directeur général présente aux participants l'ordre du jour, lequel prévoit notamment des délibérations sur le futur emplacement du Bureau régional pour la Polynésie, une présentation de la participation de la CPS à la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, ainsi qu'un point sur la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique et sur le Cadre de résultats stratégiques proposé. Il précise également qu'un rapport d'évaluation technique de la CPS sera présenté par le Groupe des Amis de la présidence à la demande de la présidence de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique. Le Secrétariat exposera ensuite les rapports financiers : le rapport du Comité d'audit et des risques, le budget rectificatif de la CPS pour l'exercice 2022 ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice 2023, qui comprend des éléments relatifs à la rémunération des agents. Ces discussions seront suivies d'une séance à huis clos qui permettra de mettre la dernière main à l'évaluation des états de service du Directeur général. En outre, le CRGA confirmera officiellement le lieu, la présidence et la vice-présidence de la cinquante-troisième session du CRGA et de la treizième Conférence de la Communauté du Pacifique. Enfin, bien qu'ils ne soient pas présentés en séance, plusieurs documents d'information ont été communiqués aux membres afin qu'ils en prennent acte, à savoir le rapport relatif aux ressources humaines, un point sur les décisions du CRGA 51 et les décisions adoptées hors session ainsi que le rapport du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. À l'issue de la présentation succincte de l'ordre du jour par le Directeur général, la Présidente demande que soit proposée l'adoption de l'ordre du jour. Les Fidji proposent l'adoption de l'ordre du jour, et les Îles Salomon, assurant par là même la Présidente de leur soutien plein et entier en leur fonction de vice-présidence, appuient cette proposition.

10. La Présidente déclare l'ordre du jour adopté.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

11. La Présidente prend note de la composition du comité de rédaction et lui adresse ses vœux de réussite dans ses travaux : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Polynésie française, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Le Vice-secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur, M. Cornelius Walegerea (Îles Salomon), est désigné à la présidence du comité de rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

12. Le Directeur général présente aux membres un point sur les progrès réalisés par la CPS tout au long de l'année 2022. Le maintien de certaines restrictions pour des motifs de santé publique, les événements géopolitiques ainsi que la menace croissante que représentent l'instabilité économique, le changement climatique et les catastrophes naturelles ont exacerbé les difficultés existantes et en ont occasionné de nouvelles tout au long de l'année. Cela étant, la région a approuvé collectivement la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, dans laquelle les pays sont appelés à s'unir et à s'employer résolument à engager le régionalisme dans une trajectoire constructive, résiliente et durable. L'évaluation de l'architecture régionale, qui sera réalisée prochainement, viendra encore renforcer cette situation.
13. Composante clé de l'architecture régionale océanienne, la CPS a accompli de nets progrès dans différents domaines : mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique et élaboration de nouveaux programmes de travail intégrés grâce à la conception de programmes phares, mobilisation de ressources et renforcement institutionnel, comme en témoignent les efforts déployés en vue de la mise en place d'un Bureau régional pour la Polynésie, du nouveau Programme pour le leadership des femmes du Pacifique (Pacific Women Lead – PWL) et du Programme pour l'accès des femmes au leadership (Women in Leadership – WIL), une initiative interne à la CPS. Le Directeur général réaffirme que les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de la CPS réalisée en 2018, ainsi que du Rapport de capitalisation du précédent Plan stratégique 2016–2020, conservent leur importance. Le Directeur général indique en outre qu'il convient de poursuivre le renforcement des systèmes et des processus organisationnels, de mieux définir les priorités nationales avec les membres ainsi que l'aptitude de la CPS à y répondre, de même que d'améliorer la collecte de données ainsi que la cohérence du suivi et de l'établissement des rapports dans la région.
14. Le Directeur général évoque ensuite le nouveau Programme phare de la CPS sur le changement climatique, qui tient compte de la possibilité qu'ont les partenaires du CORP et les entités accréditées d'accéder aux fonds prévus pour la région, estimés à 3 à 4 millions de dollars des États-Unis d'Amérique, et vise à garantir un soutien aux membres dans la prise en charge, à l'avenir, de leurs besoins techniques et scientifiques ainsi que de leurs besoins en matière d'atténuation et d'adaptation. Ce programme permettra en premier lieu de veiller à ce que les modalités d'exécution soient adaptées au contexte océanien. La CPS a réalisé des

progrès importants dans le domaine des financements climatiques (réserve d'environ 220 millions d'euros), et enregistre la hausse la plus rapide de toutes les entités accréditées de la région. Il convient de redoubler d'efforts, et le Programme phare sur le changement climatique permettra de renforcer encore l'accès des membres à ces financements climatiques et le soutien technique à la mise en œuvre.

15. Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont entraîné une hausse des besoins de financements flexibles assurés par les bailleurs de fonds, destinés aux programmes et axés sur les effets plutôt que sur les ressources (intrants). En outre, la CPS étudie activement les éventuels soutiens de la part d'organismes philanthropiques, souvent plus ouverts à des possibilités de financements flexibles.
16. Le Directeur général note que le recrutement de cadres supérieurs soulève des difficultés en raison des incertitudes et des retards liés aux mesures de lutte contre la COVID-19, et souligne qu'il faut constamment faire appel à des stratégies de travail flexibles et au télétravail pour attirer des personnes justifiant des compétences et de l'expérience requises. Il ajoute que, même si le travail à distance peut constituer une solution pour le recrutement de certains agents à l'avenir, il conviendra d'approfondir avec les membres certaines questions liées aux accords de siège, notamment les privilèges et immunités. Les coûts du transport et des déplacements sont également source de difficultés importantes, qui ne sont pas sans conséquences sur l'exécution des programmes de travail dans toute la région.
17. La Présidente et les membres remercient le Directeur général pour son rapport et prennent note des progrès réalisés par la CPS en dépit des divers obstacles qu'elle a rencontrés. Ils soulignent également le travail mené par M. Cameron Diver, ancien Directeur général adjoint, et saluent la diversité de l'équipe actuelle de haute direction de la CPS.
18. Des questions sont posées sur la façon dont la CPS structure les priorités des pays dans ses programmes phares, ainsi que sur l'intégration éventuelle d'une consultation du CORP à ce processus. Les membres s'inquiètent du risque de redondance et de manque de coordination au sein du CORP et des organisations régionales, et s'interrogent sur les rôles de la CPS et du PROE ainsi que sur la coopération entre ces deux organisations dans le domaine du changement climatique, et en particulier de l'octroi de financements climatiques. Les membres souhaitent également savoir comment la CPS trouve un équilibre entre son rôle d'entité accréditée et son rôle de partenaire scientifique et technique auprès de ses membres, et connaître le montant des redevances administratives qu'elle applique. Les membres s'accordent clairement à dire que davantage de financements flexibles sont nécessaires et, s'ils s'interrogent sur la manière dont la CPS pourrait réduire la part de fonds projet pour aller vers davantage de fonds programme et de fonds ordinaires, les motivations potentielles de bailleurs philanthropiques constituent une source de préoccupation. L'Australie souhaite connaître les avancées réalisées par la CPS dans les initiatives de développement tenant compte de la question du handicap. Les Fidji et Kiribati proposent que les membres saluent le rapport du Directeur général, en reconnaissance du travail mené par le Secrétariat en 2022.
19. Le Directeur général assure aux membres qu'un travail méticuleux d'analyse et de cartographie est réalisé au niveau du CORP afin de recenser les capacités existantes dans la région, aussi bien en vue de l'élaboration des programmes phares que de la mise en œuvre des projets et de la programmation par pays. Il confirme qu'une séparation nette est opérée entre le statut d'entité accréditée de la CPS et son travail de mise en œuvre technique, et ajoute que les membres ont convenu d'une redevance administrative de 15 % destinée à couvrir les frais généraux essentiels liés à l'exécution de grands projets. Il assure aux membres que la CPS fait preuve de prudence dans son approche du financement par des organismes

philanthropiques, mais précise que les membres pourraient envisager de coopérer à l'avenir avec des partenaires privés et philanthropiques, compte tenu des besoins financiers considérables de la région. Il admet que le renforcement de la coordination à l'échelle régionale est nécessaire, notamment au lendemain de catastrophes naturelles, et indique que des discussions sont déjà en cours entre les Nations Unies et les organisations membres du CORP. Ces discussions seront prises en compte lors de l'évaluation de l'architecture régionale. Enfin, il rassure les membres sur le fait que la CPS travaille activement à l'avancement de ses initiatives dans le domaine de la diversité et de l'inclusion, aussi bien en interne que dans le cadre de ses projets.

20. Le CRGA :

- i. accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION TECHNIQUE DE LA CPS RÉALISÉE PAR LE GROUPE DES AMIS DE LA PRÉSIDENTE

21. À la demande de la présidence de la douzième Conférence, une évaluation technique de la CPS a été réalisée par un Groupe des Amis de la présidence. L'objectif de cette évaluation était de s'assurer que la CPS était dans les meilleures conditions possible pour mettre en œuvre son Plan stratégique 2022–2031 et participer activement à l'exécution de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Les conclusions tirées des consultations virtuelles et les observations écrites reçues par le Groupe des Amis de la présidence ont permis de recenser un certain nombre de thèmes communs, à savoir que les membres de la CPS ne reçoivent pas tous le même niveau de soutien ; que les modalités de prestation de services ne sont pas particulièrement efficaces ; que la question de la fourniture d'une assistance technique en cas de catastrophe de grande ampleur, comme la pandémie de COVID-19, doit être examinée ; et qu'il convient de renforcer les capacités de la CPS à l'échelle sous-régionale, par le biais de bureaux de pays, et d'affecter davantage de ressources à l'appui de programmes mis en œuvre dans les pays membres et répondant aux priorités de ceux-ci. Par ailleurs, le Groupe des Amis de la présidence constate que les modèles de financement et la question du recrutement d'agents océaniques, de même que les possibilités de formation connexes, suscitent certaines préoccupations.
22. La Présidente reconnaît que l'évaluation technique de la CPS constitue un préalable indispensable aux discussions et aux aspirations régionales plus générales associées à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, ainsi qu'à l'évaluation de l'architecture régionale. Elle remercie les membres d'avoir participé au processus malgré les contraintes de temps.
23. Au nom du Groupe des Amis de la présidence, M. Anote Tong met en évidence trois grands enjeux dans la région : la réponse après la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la gestion des océans. Selon lui, la CPS, en tant que principale organisation scientifique et technique de la région, peut jouer un rôle à part entière dans le traitement de ces questions, et c'est dans ce contexte qu'il présente le rapport d'évaluation technique.
24. Les membres remercient Vanuatu d'avoir entrepris l'évaluation et reconnaissent le travail fourni au cours du processus, soulignant que le rapport exprime différents points de vue formulés par les membres dans le point sur le rapport du Directeur général, notamment concernant l'efficacité de l'architecture régionale actuelle. Certains membres se demandent si le renforcement des capacités à l'échelon sous-régional relève de la responsabilité de la CPS,

ou s'il est préférable qu'elle mette l'accent sur le renforcement des capacités des membres. Il est précisé que le travail à distance a offert de nouvelles possibilités de mettre en œuvre les activités sur le terrain, comme cela a été le cas pendant la pandémie de COVID-19. Les Fidji appuient la proposition d'évaluation indépendante complète de la CPS et le fait que les conclusions du rapport doivent éclairer cette évaluation, mais estiment qu'il est préférable d'en définir les termes de référence lors de la cinquante-troisième session du CRGA (CRGA 53), dans le contexte de l'évaluation de l'architecture régionale à venir. Son représentant demande en outre que la CPS tienne compte des questions soulevées dans le rapport lors de la planification et de la programmation des activités en 2023, et lors de la conception de ses programmes phares.

25. Le Directeur général note que c'est un honneur de constater un tel engagement des membres envers l'Organisation et sa trajectoire future, et remercie Vanuatu d'avoir entamé le processus. Il appuie l'intervention des Fidji. Il souligne que la mission de la CPS est d'apporter un conseil technique aux membres, mais que c'est à eux de définir, en dernier ressort, leurs positions sur des questions essentielles telles que l'exploitation minière des grands fonds marins. Il remercie également Palau pour ses encouragements en faveur de modalités d'exécution souples.

26. Le CRGA :

- i. examine les conclusions du rapport du Groupe des Amis de la présidence et prend note des recommandations qui y sont présentées ;
- ii. détermine qu'une évaluation indépendante complète de la CPS doit être réalisée ;
- iii. recommande que les termes de référence de l'évaluation indépendante complète soient définis par le CRGA réuni en sa cinquante-troisième session dans le contexte du processus d'évaluation de l'architecture régionale et que les conclusions du rapport du Groupe des Amis de la présidence viennent éclairer l'évaluation indépendante complète ; et
- iv. demande au Secrétariat de tenir compte des questions soulevées dans le rapport d'évaluation technique lors de la planification et de la programmation des activités en 2023, notamment pour ce qui est de la conception de ses programmes phares.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAU RÉGIONAL POUR LA POLYNÉSIE

27. La Directrice du Bureau régional pour la Polynésie, Leituala Kuiniselani Toelupe Tago-Elisara, fait le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en place du Bureau régional pour la Polynésie, sachant que la création de ce bureau avait été approuvée par le CRGA lors de sa cinquante et unième session et avalisée par la douzième Conférence, en 2021.

28. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en août 2022, et deux réponses ont été reçues : celle de la Polynésie française et celle du Gouvernement du Royaume des Tonga. Le Comité d'évaluation, composé de membres de l'équipe de la haute direction de la CPS et présidé par le Directeur général, a étudié les candidatures au regard des critères énoncés dans la circulaire 22/10. Un tableau d'attribution des points a également été utilisé à cette fin. Les conclusions du Comité d'évaluation ont été présentées au Comité des membres polynésiens

pour examen. Il est proposé de mener des négociations plus approfondies avec le pays hôte à l'issue du processus de sélection.

29. Le Directeur général considère que le grand intérêt suscité par l'accueil du Bureau régional pour la Polynésie constitue un honneur pour la CPS, notamment parce que ce Bureau est essentiel pour définir et exécuter le futur programme de travail de la CPS en Polynésie. Il souligne que si le Comité des membres polynésiens a demandé au Secrétariat de réaliser l'évaluation en son nom, en fonction d'un ensemble de critères prédéfinis, il revient aux membres polynésiens de valider la décision du Comité d'évaluation.

30. Le CRGA :

- i. prend note du processus suivi en vue de l'établissement du Bureau régional pour la Polynésie ;
- ii. approuve la recommandation des membres polynésiens, qui est que les Tonga accueillent le Bureau régional pour la Polynésie ; et
- iii. approuve la marche à suivre après la session du CRGA et la Conférence s'agissant de la mise en place des plans en vue de l'établissement du Bureau régional pour la Polynésie.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION RÉGIONALE ET STRATÉGIE POUR LE PACIFIQUE BLEU À L'HORIZON 2050

31. Le Directeur général adjoint – Sciences et capacités fait le point sur la contribution de la CPS à l'élaboration et à la finalisation de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Il réaffirme l'engagement de l'Organisation à fournir l'assistance technique et les conseils nécessaires pour mettre sur pied le plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et éclairer l'évaluation de l'architecture régionale. Au travers du sous-comité du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum (FOC) sur la Stratégie 2050, le Secrétariat assurera la codirection technique du groupe n° 2 (Développement centré sur l'humain) avec le Secrétariat général du FIP et l'Université du Pacifique Sud (USP), et du groupe n° 3 (Océan et environnement ; Changement climatique et catastrophes) avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). De plus, il participera probablement au groupe n° 4 (Ressources et développement économique ; Technologie et connectivité) aux côtés du Secrétariat général du FIP.

32. Les membres s'interrogent quant à l'incidence de l'évaluation de l'architecture régionale sur la gouvernance de la CPS. Les participants conviennent que le Secrétariat s'attachera à représenter tous les membres tout au long du processus, de sorte que le plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et l'évaluation de l'architecture régionale reflètent les vues des membres.

33. Le CRGA :

- i. prend note de la contribution de la CPS et du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) à l'élaboration et à la finalisation de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, approuvée au mois de juillet 2022 lors du cinquante et unième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique ;
- ii. prend note du soutien apporté en continu par la CPS et le CORP à l'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, qui sera approuvé lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, prévu aux Îles Cook, l'année prochaine ; et de l'évaluation de l'architecture régionale, en amont du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum prévu aux Tonga, en 2024 ; et
- iii. demande au Secrétariat de présenter aux participants à la cinquante-troisième session du CRGA et à la treizième Conférence un rapport sur l'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 ainsi que de l'évaluation de l'architecture régionale, en précisant les conséquences éventuelles pour la CPS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE 2022-2031 ET CADRE DE RÉSULTATS STRATÉGIQUES

34. Le Secrétariat salue la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa qui assurent désormais la co-présidence du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, et remercie la Nouvelle-Calédonie pour les grandes qualités de leadership et de direction dont elle a fait preuve à la présidence du Sous-comité. Desna Solofa, Directrice générale adjointe des relations régionales au sein du ministère des Affaires étrangères, qui assure la co-présidence pour le Samoa, se joint ensuite au Secrétariat pour faire le point sur les avancées réalisées par le Sous-comité pour le Plan stratégique 2022–2031, qui a été approuvé hors session, et concernant la finalisation du Cadre de résultats stratégiques actualisé ; les informations correspondantes sont présentées en détail dans le document 6.
35. Les membres approuvent le Cadre de résultats stratégiques actualisé, prennent acte de la nouvelle composition du Sous-comité, et remercient les membres du Sous-comité pour les travaux réalisés à ce jour. Ils saluent l'intégration de données ventilées par genre ainsi que la prise en considération de la dimension de genre et de la prise de décision dans le Cadre de résultats stratégiques proposé. Les membres demandent également l'assistance technique de la CPS afin de renforcer les efforts fournis à l'échelon national pour la mise en œuvre du Cadre proposé, et afin que les pays puissent concevoir leurs propres processus de planification stratégique.
36. Le Secrétariat propose ensuite aux membres de participer à une séance interactive sur deux thèmes relevant du premier axe prioritaire de la CPS, à savoir, d'une part, le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et des urgences climatiques et, d'autre part, le lien entre climat et alimentation ainsi que le financement de l'action climatique, en s'appuyant notamment sur certains éléments évoqués lors de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27). Les membres ont l'occasion de soulever certains points et d'échanger avec le Secrétariat.
37. Le CRGA :

- i. prend acte de la nouvelle composition du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique ;
- ii. prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2022–2031 ;
et
- iii. approuve le Cadre de résultats stratégiques actualisé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

38. Le président du Comité d'audit et des risques, M. Alain Cairns, fait le point sur les travaux du Comité et remercie sincèrement le Directeur général et la haute direction de la CPS pour leur soutien tout au long de l'année 2022.
39. Il indique que, malgré trois années de perturbations et d'incertitudes, il a constaté que l'Organisation mettait l'accent sur la continuité des activités, le bien-être du personnel et la stabilité financière. Selon les membres du Comité, grâce à l'augmentation du soutien apporté au renforcement des systèmes de toute la CPS, cette dernière a bien progressé dans la mise en place d'une approche systémique de la gestion des risques, par exemple grâce à l'important programme de réforme en cours pour les fonctions achats et subventions ainsi qu'à la création d'une équipe d'audit interne en 2021. Les membres du Comité estiment que le portefeuille d'activités croissant de la CPS constitue le principal risque pour l'Organisation, ce risque étant exacerbé par les perturbations liées à la pandémie de COVID-19, ainsi que par la réactivité constante de l'Organisation et son engagement à agir au service des pays membres pendant cette période. Il conviendra de réfléchir à l'équilibre entre les fonds reçus, les coûts de mise en œuvre ainsi que l'effet de la pression croissante sur les systèmes de la CPS s'agissant de l'exécution de ce portefeuille d'activités toujours plus étoffé.
40. Le président du Comité indique que, malgré le nombre accru de points examinés dans le cadre de l'audit, les états financiers 2021 de la CPS ont été approuvés sans réserve, et que le Comité continue de rencontrer régulièrement KPMG pour suivre les progrès accomplis en la matière.
41. La Nouvelle-Zélande demande qu'un point soit fait sur l'examen de l'éventail de partenaires du développement et de projets à la CPS. Les États-Unis d'Amérique saluent le travail du Comité d'audit et des risques et remercient ce dernier. Ils adressent également leurs remerciements à l'ancien Chef du service d'audit interne, M. José Mendez, pour son travail. Les États-Unis d'Amérique prennent connaissance avec intérêt des informations communiquées sur la gestion des risques à la CPS, mais souhaiteraient en savoir plus sur la manière dont la CPS contrôle et gère les risques recensés. Ils voudraient par ailleurs savoir où en est le recrutement du quatrième membre du Comité d'audit et des risques. Kiribati s'enquiert du retard pris dans les projets et se demande si ce point a été examiné au cours du dernier audit.
42. Le président du Comité d'audit et des risques explique que le rapport a été soumis à l'attention du Comité et précise que ce document a apporté un éclairage très précieux sur le processus de diligence raisonnable suivi par la CPS lors de la conclusion de nouveaux accords ou des négociations autour de nouveaux projets avec les partenaires du développement. Il indique qu'une nouvelle personne prendra la tête du service d'audit interne à compter du 24 janvier 2023. En ce qui concerne le suivi et la gestion des risques, il indique que chaque division de la CPS a réalisé un exercice d'évaluation des risques propres à son ou ses domaines d'intervention ; les divisions ont ainsi mis en évidence des stratégies précises qui permettront de maîtriser les risques correspondants. Par ailleurs, le recrutement d'un quatrième membre au sein du Comité d'audit et des risques est en bonne voie ; ce recrutement contribuera à la diversité de genre au sein du Comité. Le président du Comité note que,

au cours des deux années à venir, les travaux relatifs au retard accumulé dans l'exécution des projets se poursuivront. Le Directeur général précise que, grâce à la négociation de prolongations de projets sans surcoût, ce retard n'a pas d'incidence financière sur la CPS.

43. Le CRGA :

- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ; et
- ii. note que les auditeurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2021 et que le Comité d'audit et des risques recommande au CRGA d'accepter les états financiers certifiés.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PERFORMANCE FINANCIÈRE ENREGISTRÉE EN 2022

44. Le Secrétariat présente le budget rectificatif pour l'exercice 2022, qui affiche un excédent de 0,95 million d'euros, avec des recettes d'une valeur totale de 101,73 millions d'euros et des dépenses s'élevant à 100,78 millions d'euros. Les dépenses ordinaires sont demeurées stables par rapport au budget initialement établi, mais les recettes du budget 2022 ont augmenté de 2,64 millions d'euros (+ 3 %) grâce à de nouveaux fonds fléchés, à des taux d'exécution plus élevés et à la contribution statutaire du Royaume-Uni.

45. Le taux d'exécution des projets et des programmes (à la fin septembre 2022) s'élève à 56 % du budget annuel et à 77 % du budget calculé au prorata. En ce qui concerne le dernier taux d'exécution en date, il est prévu qu'il atteigne environ 81 % du budget rectificatif de l'exercice 2022. Les écarts s'expliquent par des problèmes de conformité avec certains partenaires d'exécution, des retards dans les recrutements causés par l'importance du volume et la levée tardive des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans la région en 2022. Ce taux est suivi de près par le Secrétariat et est régulièrement évoqué. S'agissant des redevances administratives enregistrées au sein de la CPS en 2022, le taux était de 11,1 % à la fin septembre, un chiffre certes supérieur au taux initialement inscrit au budget, mais qui demeure en deçà de la cible de 15 %. Cet écart est dû à la variété des taux et modalités appliqués par les différents partenaires à cet égard. Les redevances administratives, à leur taux actuel, permettent de couvrir 55,5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Organisation.

46. Le CRGA :

- i. prend note de la rectification du budget pour l'exercice 2022, et de son effet positif sur les réserves de la CPS, conformément au paragraphe 39 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ;
- ii. prend note des résultats de l'examen de la performance financière, celui-ci étant fondé sur le budget rectificatif pour l'exercice 2022 ;
- iii. reconnaît que le versement en temps voulu des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes est essentiel pour assurer la viabilité financière de la Communauté du Pacifique (CPS) et préserver la capacité de l'Organisation à continuer d'offrir aux membres des services et des programmes ;

- iv. engage les membres qui ne l'ont pas encore fait à acquitter leurs contributions auprès de la CPS ; et
- v. donne des directives au Secrétariat concernant l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET DE L'EXERCICE 2023 ET QUESTIONS DE RÉMUNÉRATION

47. Le Directeur des finances de la CPS présente le budget prévisionnel de l'Organisation pour 2023 (voir le « livre vert » joint au document 8.c). Il indique que si les perspectives financières de l'Organisation sont positives, le déficit s'élève à 0,52 million d'euros, et s'explique par les investissements nécessaires dans les installations de la CPS, ainsi que par une proposition tardive portant sur un ajustement à apporter aux rémunérations en vue d'aligner les traitements sur les conditions du marché et de compenser les effets de plus en plus marqués de l'inflation dans la région. Une revalorisation de l'ensemble des traitements de 1 %, applicable à toutes les catégories de personnel, tous lieux d'affectation confondus, est proposée, l'effet sur le plan des coûts se chiffrant à 0,33 million d'euros. En outre, une hausse des traitements supplémentaire de 2 % pour l'ensemble du personnel local, tous lieux d'affectation confondus, est proposée, l'effet de cette hausse sur le plan des coûts s'élevant à 0,06 million d'euros. Le Directeur des finances ajoute que la dernière revalorisation de l'ensemble des traitements a été accordée en 2019 et qu'aucune revalorisation de ce type n'a été appliquée tout au long de la pandémie de COVID-19.
48. S'agissant du budget pour l'exercice 2023, la liste des risques potentiels est dressée, à savoir : possibilité que des restrictions soient de nouveau mises en place dans le cadre de la pandémie ; difficultés de recrutement ; capacités et disponibilité des partenaires d'exécution ; multiplication des exigences de certains bailleurs en matière de conformité ; nécessité d'investir dans les installations et les services de soutien ; perturbation des chaînes d'approvisionnement ; et pressions inflationnistes qui continuent de s'exercer à l'échelle mondiale. Le Secrétariat présente les mesures d'atténuation proposées : budget établi sur la base d'hypothèses prudentes ; renforcement des services de soutien ; accent qui continue d'être mis sur une efficacité institutionnelle accrue en ce qui concerne les processus, les fonctions et les politiques d'achat ; investissements immobiliers prévus à Suva ; situation saine des réserves générales, qui se montent à plus de 10 millions d'euros (soit cinq mois de dépenses de fonctionnement) ; et niveau satisfaisant du portefeuille de projets en attente d'approbation, pour un total de 67,8 millions d'euros.
49. Le Secrétariat attire également l'attention des membres sur la répartition actuelle des contributions statutaires ainsi que sur les projets pluriannuels en attente d'approbation, qui représentaient un montant de 67,8 millions d'euros en septembre 2022. Le Directeur des finances note que la part des fonds programme dans le budget s'accroît d'année en année, et il remercie les bailleurs partenaires de la CPS pour leur soutien à cet égard. Il encourage vivement tous les partenaires et bailleurs de fonds de la CPS à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels, qui permettraient au Secrétariat de faire preuve de plus d'adaptabilité et de souplesse à l'égard des besoins des membres ainsi que du contexte régional.
50. Les membres prennent note de la situation financière à l'équilibre de l'Organisation. Les Fidji s'interrogent sur les risques à moyen et long terme indissociables d'une hausse des fonds projet, notamment au vu du retard observé dans l'exécution de certains projets. Les Fidji prient en outre le Secrétariat de communiquer aux pays membres la liste des projets en attente d'approbation, pour avis et assistance. La représentante de Kiribati prend note de la hausse des exigences en matière de

conformité et demande au Secrétariat de présenter des informations complémentaires à ce sujet. Elle s'enquiert également de l'éventuelle incidence sur le personnel des projets de la proposition soumise en matière de rémunération. Les Îles Cook rappellent qu'il est crucial que les membres s'acquittent en temps voulu de leurs contributions statutaires et, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, demandent que le groupe de travail sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes reprenne sans tarder ses activités. Les Îles Cook estiment que la CPS ne doit pas se reposer sur ses lauriers et doit réévaluer la pertinence des projets menés après une longue période placée sous le signe des perturbations.

51. En réponse aux Fidji, le Directeur des finances confirme l'augmentation des fonds programme. Il ajoute que le Secrétariat encourage les partenaires à accroître ce type de financements ainsi qu'à s'acquitter de la redevance administrative souhaitée de 15 %, tout en déployant divers efforts visant à atténuer les problèmes relatifs aux dépenses inéligibles à l'avenir. Il confirme par ailleurs que les hausses des rémunérations s'appliqueraient à l'ensemble du personnel des projets. Le Directeur général cite, en guise d'exemple de la conformité accrue de la CPS aux exigences fixées, les évaluations des piliers entreprises par l'UE en 2022, aux fins desquelles la CPS a dû déployer des efforts supplémentaires. Le Directeur des finances prend acte de la volonté de relancer le processus visant à réexaminer les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes. Ces contributions sont en effet essentielles à une bonne gouvernance, mais le Secrétariat continue de faire preuve de souplesse à l'égard des membres pour ce qui est du règlement des contributions.
52. À la lumière de la situation économique qui prévaut actuellement dans les États et Territoires membres, plusieurs membres demandent que la proposition relative aux rémunérations soit examinée à un stade ultérieur, tandis que d'autres suggèrent que, conformément aux pratiques qui ont cours dans des organisations internationales semblables, l'augmentation des traitements de 1 % proposée pour le personnel recruté à l'international soit différée et plutôt appliquée au personnel local, qui bénéficierait alors d'une hausse de traitement totale de 3 %. Plusieurs membres se sont néanmoins dits en faveur de la proposition relative aux rémunérations telle que présentée initialement par le Secrétariat, dans une optique visant à améliorer l'équité et l'harmonisation entre les organisations membres du CORP. L'Australie propose que le Secrétariat soumette à l'examen de l'ensemble des membres une analyse fondée sur des données à l'appui de la proposition relative aux rémunérations. La proposition de l'Australie est intégrée à une recommandation révisée, dans laquelle il est proposé d'établir un comité chargé d'assister la présidence dans la réalisation d'une analyse des rémunérations pratiquées dans la région et dans le reste du monde, d'ici avril 2023.
53. En ce qui concerne les rémunérations, le Directeur des finances note que les avis divergent et prend acte des autres propositions formulées. Le Directeur général fait observer que l'indice des prix à la consommation dans la région a augmenté de 15 % et que cette situation a une incidence sur la capacité de la CPS à attirer des professionnels hautement compétents. Des hausses des rémunérations ont été récemment approuvées pour d'autres organisations du CORP présentant une composition similaire à celle de la CPS, la rémunération des agents de la CPS étant en conséquence et par comparaison inférieure de 3 à 5 %. L'harmonisation entre les organisations du CORP à tous les niveaux, y compris sur la question des rémunérations, est essentielle, et le Directeur général demande aux membres de réfléchir au message envoyé aux agents de la CPS quant à leur valeur ajoutée dans la région par rapport aux autres organisations du CORP.
54. Sur la question des financements pluriannuels flexibles, l'Australie souhaiterait savoir s'il existe une politique en la matière pouvant servir de référence pour les négociations.
55. Le Directeur général indique que le Secrétariat est parvenu, dans bien des cas, à faire appliquer la redevance administrative souhaitée de 15 %. On peut saluer l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui

soutiennent la CPS à cet égard. Toutefois, en définitive, la CPS n'a pas de prise sur les politiques de ses bailleurs de fonds partenaires et ne peut qu'essayer de les influencer.

56. Le CRGA :

- i. approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023, y compris les ajustements proposés pour les rémunérations du personnel local, ainsi que le lancement d'un processus visant à constituer un comité aux travaux duquel contribueraient les membres, l'objectif étant d'assister la présidence dans la réalisation d'une évaluation globale des rémunérations d'ici avril 2023 ; et
- ii. encourage tous les partenaires du développement à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
(Séance à huis clos)**

57. Le CRGA :

- i. approuve l'appréciation formulée par le comité permanent selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats « supérieurs à la moyenne ». Le CRGA reconnaît officiellement l'excellence avec laquelle le Directeur général a guidé la CPS pendant la pandémie de COVID-19, son engagement envers l'Organisation et ses activités au service des pays membres et du développement régional ; et exprime la reconnaissance des membres pour les qualités de leadership dont il a fait preuve durant cette période.
- ii. note que toute revalorisation du traitement du Directeur général prend effet à compter du début de l'année suivant l'évaluation. Le CRGA prend acte de la volonté du Directeur général de renoncer à une augmentation, et cette mesure ne sera donc pas appliquée ;
- iii. approuve les domaines supplémentaires sur lesquels le Directeur général devra concentrer ses efforts au cours de l'année à venir, à savoir la mise en œuvre du Plan stratégique, le renforcement des relations avec les bailleurs de fonds et les pays membres, et la préservation de la viabilité financière de l'Organisation, y compris les points suivants :
 - a. le CRGA engage le Directeur général à se pencher à nouveau sur son auto-évaluation au regard des recommandations formulées par le CRGA. Le Directeur général devra adapter son auto-évaluation 2022 de manière à y refléter les recommandations du CRGA ;
 - b. le Directeur général est invité à établir un comité sur les rémunérations, qui sera chargé de procéder à une revue globale des salaires pratiqués à la CPS et de les comparer à ceux appliqués au sein des autres organisations membres du CORP, conformément aux paramètres de l'évaluation de l'architecture régionale. L'analyse comparative de la structure des rémunérations de la CPS, à tous les niveaux, devra être terminée d'ici au 30 avril 2023 ;
 - c. le Directeur général devra veiller à ce que l'ensemble des bureaux régionaux soient supervisés et gérés de façon cohérente, et s'assurer de leur fournir les orientations et l'appui nécessaires ;
 - d. le Directeur général devra accorder l'attention voulue à l'examen de l'éventail global de partenaires du développement et de projets. Le Directeur général devra continuellement et systématiquement interagir avec les membres à cet égard ; et

- e. le Directeur général devra réexaminer les accords de siège qui lient la CPS aux Fidji ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie ;
- iv. note que le comité permanent communiquera les résultats de la présente évaluation au Directeur général après la cinquante-deuxième session du CRGA.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU CRGA ET TREIZIÈME CONFÉRENCE – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

- 58. Conformément au Règlement intérieur du CRGA, les participants au CRGA 52 conviennent que la cinquante-troisième session du CRGA se tiendra à Funafuti (Tuvalu). La présidence du CRGA 53 sera assurée par les Îles Salomon, et la vice-présidence par Tokelau.
- 59. Conformément aux dispositions figurant dans le Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique, les participants à la session thématique extraordinaire de la douzième Conférence décident que la treizième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra également à Funafuti (Tuvalu). La présidence de la treizième Conférence sera assurée par Tuvalu, et la vice-présidence par la Nouvelle-Calédonie.
- 60. Les dates restent à arrêter et les membres seront tenus informés en temps utile.
- 61. Le CRGA :
 - i. décide que Tuvalu accueillera la treizième Conférence de la Communauté du Pacifique et en assurera la présidence ;
 - ii. note que la cinquante-troisième session du CRGA se tiendra sur le lieu de la treizième Conférence de la Communauté du Pacifique et que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates et du lieu choisis ; et
 - iii. décide que les Îles Salomon désigneront le-la Président-e de la cinquante-troisième session du CRGA et Tokelau, le-la Vice-président-e.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES
(les membres en prennent acte)**

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION DE L'OBSERVATEUR PERMANENT

- 62. Le représentant de l'Union européenne et Directeur pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique à la Commission européenne, M. Peteris Ustubs, remercie les membres, qui lui accordent l'honneur de s'adresser au CRGA réuni en sa cinquante-deuxième session, et il réitère l'engagement sans faille de l'UE en faveur du Pacifique. Il indique que l'UE a à cœur de travailler avec les membres de la CPS dans le cadre de sa stratégie de connectivité Global Gateway, laquelle vise à favoriser la transition dans les domaines du numérique, des transports et de l'énergie, ainsi qu'à renforcer les systèmes de santé et d'éducation dans le monde entier. En outre, l'UE tient en estime les voix fortes qui s'élèvent du

Pacifique sur la situation en Ukraine et elle se félicite que la région ait soutenu différentes résolutions des Nations Unies à ce sujet.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

63. Le Secrétariat a transmis le rapport relatif aux ressources humaines (RH), dans lequel étaient présentées les principales initiatives entreprises par le Département des ressources humaines en 2022.
64. Dans les prochains rapports, les États-Unis d'Amérique souhaiteraient bénéficier d'informations supplémentaires sur les modules de formation fondamentaux en matière de conformité qui seront proposés au personnel, ainsi que sur les taux de participation aux formations sur les biais inconscients et le leadership. Ils indiquent en outre que, bien que la CPS parvienne à attirer des candidatures de personnes qualifiées et s'engage en faveur de la parité de genre, le pays désirerait que des pourcentages soient indiqués au regard de chacun des chiffres relatifs au recrutement. Les États-Unis d'Amérique souhaiteraient par ailleurs en savoir plus sur les mesures que prend la CPS en cas d'enquêtes pour faute et de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.
65. Le CRGA :
- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ;
 - ii. encourage le Secrétariat à continuer d'investir dans des initiatives en faveur de la santé et de la sécurité afin, conformément à ses objectifs, de mettre fin aux accidents et aux maladies professionnelles, d'éliminer les dangers et de réduire les risques ;
 - iii. charge le Secrétariat de poursuivre les efforts visant à doter l'Organisation d'effectifs hautement performants, motivés et diversifiés, composante essentielle de l'instauration d'une culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») et de la prestation de services de qualité au profit des membres ; et
 - iv. note la création de nouveaux barèmes des traitements pour le personnel recruté localement sur les sites où ces barèmes n'existaient pas encore.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES DÉCISIONS DU CRGA 51 ET LES DÉCISIONS ADOPTÉES HORS SESSION

66. Les participants au CRGA 52 ont reçu des informations relatives à la mise en œuvre des décisions prises lors du CRGA 51 et de celles adoptées hors session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIEEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT

67. Le Secrétariat a communiqué les conclusions de la septième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, un sous-comité du CRGA, conformément à ce qu'avaient convenu les membres dudit conseil les 24 et 25 mars 2022.
68. Le CRGA :
- i. prend note du rapport issu de la septième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), qui est un sous-comité du CRGA.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DU CRGA 52

69. Les participants au CRGA 52 répondent aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA 52

70. La Présidente prononce son allocution de clôture et remercie les Îles Salomon pour la présidence du comité de rédaction. Elle adresse ses sincères remerciements et exprime toute sa gratitude au Gouvernement de Vanuatu pour son accueil. Elle remercie également les membres pour leur travail assidu et leur soutien, et elle salue les efforts déployés par le Secrétariat et les dispositions qu'il a prises pour faciliter l'organisation de la session et ses délibérations.
71. Les Fidji remercient la Présidente pour sa direction éclairée tout au long de la session et expriment toute leur gratitude au Gouvernement et à la population de Vanuatu d'avoir accueilli les délibérations pendant ces deux journées, ainsi qu'au personnel du Secrétariat d'avoir animé la réunion.
72. Le Directeur général prononce son allocution de clôture et remercie les délégués des efforts qu'ils déploient pour guider la CPS dans son action. Il remercie le Gouvernement de Vanuatu pour son dur labeur et sa coopération dans le cadre des préparatifs de cette session, en collaboration avec le Secrétariat.
73. Les participants au CRGA 52 adoptent les présentes décisions.
-

